

## B I L L .

Acte aux fins d'autoriser le transport par les paroissiens catholiques de la paroisse Saint Hyacinthe, des biens et effets, bâties et immeubles destinés au culte, et pour d'autres fins y mentionnées.

**A**TTENDU que messire Edouard Crevier, prêtre, curé des-  
 servant la paroisse Saint Hyacinthe, Jules Benoît, marguil-  
 lier en charge de la dite paroisse, messieurs Eusèbe Cartier, Louis  
 Renaud Blanchard, L. A. Dessaulles, Cléophas Perrault, Joseph  
 5 Normandin, Léonard Boivin et François Cadoret, tous résidant  
 en la dite paroisse Saint Hyacinthe, ont par leur requête, exposé  
 que dans la vue de l'érection d'un nouvel évêché dont le siège  
 devra être fixé en la dite paroisse Saint Hyacinthe, il a été dans  
 une assemblée des paroissiens de la dite paroisse dûment convo-  
 10 quée à cette fin, et tenue le seize novembre mil huit cent cin-  
 quante-et-un, résolu et agréé (ainsi qu'il appert au procès-verbal  
 de la dite assemblée, fait et rédigé par le dit messire Edouard  
 Crevier, prêtre, desservant alors la dite paroisse et y faisant les  
 fonctions curiales) entre sa grandeur monseigneur Ignace Bourget,  
 15 évêque catholique de Montréal, agissant pour et au nom de la  
 corporation épiscopale catholique romaine de Montréal d'une part,  
 et le curé, les marguilliers, les notables, et autres paroissiens de  
 la dite paroisse Saint Hyacinthe d'autre part, ainsi qu'il suit, c'est  
 à savoir : qu'il serait fait cession au dit évêque agissant en sa  
 20 dite qualité ; 1o. de tous les calices, vases, ornements et autres  
 choses à l'usage du culte en la dite paroisse, étant la propriété de  
 la dite fabrique, et dont inventaire serait fait ; 2o. de tout ce qui  
 était dû à la dite fabrique pour raisons quelconques, dont serait  
 aussi fait état et inventaire, le tout par le marguillier en charge  
 25 lors de telle cession ; 3o. d'un terrain de deux arpents sur cinq  
 environ, tenant devant, au chemin de la rivière, derrière, à la terre  
 de dame veuve Têtu, d'un côté à la rue Bourdages, ci-devant  
 appelée Route Salvail, et d'autre côté, à Eusèbe Cartier, écuyer,  
 avec l'église en construction, le presbytère et les dépendances ;  
 30 4o. des droits que pouvaient avoir les paroissiens dans une terre  
 donnée par feus sieur et dame Delorme en même temps que le  
 terrain ci-dessus, pour l'usage des curés successifs de Saint Hyac-  
 cinthe, contenant deux arpents sur vingt-quatre, tenant devant, rue

Préambule.

Cession de  
 certains biens  
 par les paroissiens de St  
 Hyacinthe à  
 l'évêque de  
 Montréal, à  
 certaines con-  
 ditions.